



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 MAI 2024

OBJET : MAISON DE SANTÉ PLURIPROFESSIONNELLE – DEMANDE DE SUBVENTION FNA DT – ACQUISITION MOBILIER

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-sept Mai à dix-huit heures,
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé
à la salle des fêtes de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, sous la présidence de
Monsieur René VILLARD, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN.

Etaient présents :

M. VILLARD René – M. BENOIT Gérard – Mme OBELISCO Francine – M. ROVIRA Marc – Mme
FALAIX Evelyne – M. JULLIEN Bernard – Mme PELEGRINA Geneviève – M. JULIEN Guillaume –
Mme PIERRAT Brigitte – Mme BARDIES Frédérique – M. HERNANDEZ Antoine – Mme SZAFRANSKI
Nathalie – M. FAYET Stéphane – Mme SACCO Virginie – M. DELAHAYE Guy – Mme ORSINI Chantal –
M. MEGUEDMI Smaïl – Mme PIOZIN Patricia – M. RICHELME Jean-Marc.

Ont donné procuration :

Mme LAQUET Laura a donné procuration à M. VILLARD René
Mme TOUMANI Soréa a donné procuration à Mme PELEGRINA Geneviève
M. DI GIOVANNI Alexandre a donné procuration à M. HERNANDEZ Antoine
M. BERTRAND Philippe a donné procuration à M. DELAHAYE Guy

Absents excusés :

M. DALCANT Jacques – M. RISSO Gilbert – Mme AYMES Patricia – M. CARMONA Alain – Mme
UGHETTO Wendy – Mme GIACHINO Lisa.



M. JULLIEN BERNARD A ETE DESIGNÉ SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

Conseil Municipal de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN du 27 Mai 2024
 Délibération N° DM_20240527N033

OBJET : MAISON DE SANTÉ PLURIPROFESSIONNELLE – DEMANDE DE SUBVENTION FNADT – ACQUISITION MOBILIER

Monsieur Gérard BENOIT, adjoint aux finances, rappelle à l'assemblée délibérante qu'il a été acté que la Maison de Santé Pluriprofessionnelle occupera l'espace du 1^{er} étage de l'immeuble communal "Les Jardins de la Cité".

La Commune s'est engagée à livrer les bureaux équipés de mobilier administratif facilitant ainsi l'installation des professionnels de santé.

Il vous est donc proposé de déposer une demande de financement au titre du FNADT 2024 à hauteur de 80 %, selon le plan de financement suivant :

DEPENSES	MONTANT H.T.	RECETTES	MONTANT H.T.	%
Acquisition	14.963,64 €.	Subvention FNADT	11.970,91 €.	80 %
		Autofinancement	2.992,73 €.	20 %
Total	14.963,64 €.	Total	14.963,64 €.	100 %

OUI CET EXPOSE, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE** :

- ➔ **DECIDE** de solliciter les subventions selon le plan de financement présenté ci-dessus,
- ➔ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

<p>AFFICHEE LE :</p> <p>RETIREE LE :</p> <p>T <input checked="" type="checkbox"/> NT <input type="checkbox"/></p> <p>NOMENCLATURE N° : 7.5</p>	<p>CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LE VINGT-SEPT MAI DEUX MILLE VINGT-QUATRE. FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR COPIE CONFORME, Le Maire,</p> <div style="text-align: right;">   René VILLARD </div>
--	---